

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



22073949



10 JUIN 2022

Greffé
MONITEUR BELGE

N° d'entreprise : **0562 896 740**

Nom

(en entier) : **IMMO GONIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Tilleul, 22 à 4041 Herstal**

16-06-2022

BELGISCH STAATSBLAD

Objet de l'acte : PROJET FUSION PAR ABSORPTION

1. FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL ET HISTORIQUE

A. RAISON SOCIALE IMMO GONIN

Société à responsabilité limitée

B. SIEGE SOCIAL Rue du Tilleul, 22
B-4041 Herstal

C. CONSTITUTION La SRL IMMO GONIN a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée, le 19 septembre 2014, au cours d'un acte reçu par devant Maître Renaud GREGOIRE, Notaire à Moha, publié aux annexes du moniteur belge du 2 octobre 2014, sous le numéro 2014-10-02 / 0179285.

D. MODIFICATION DES STATUTS Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois, le 31 mars 2016, au cours d'un acte reçu par devant Maître Renaud GREGOIRE, Notaire à Moha, publié aux annexes du moniteur belge du 22 avril 2016, sous le numéro 2016-04-22 / 0056356.

E. DUREE Illimitée.

F. APPORT L'apport est fixé à 37.970,78 €. Il est représenté par 3.000 actions sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/3.000ème de l'avoir social.

G. RPM Tribunal de l'entreprise de Liège – Division Liège

H. NUMÉRO D'ENTREPRISE 0562.896.740

I. ORGANE D'ADMINISTRATION Monsieur Pascal René G. GONIN, né à Ougrée le 14 août 1961, numéro de registre national 61.08.14-015.29, domicilié Op der Hart 252/A, 9999 Wemperhardt, Luxembourg.

J. OBJET SOCIAL

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre, pour compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

1. Sur le plan civil, et pour compte propre :

- Toutes opérations immobilières généralement quelconques, dans le sens le plus large, notamment l'aliénation (achat, vente, cession, acquisition par voie d'apport, fusion/absorption, etc), la réalisation, la conception, les études, la coordination, l'expertise, l'expropriation, l'échange, le lotissement, la construction, l'aménagement, la promotion, la restauration, l'embellissement, la transformation, la division horizontale et verticale, la mise sous le régime de la copropriété, la viabilisation, l'exploitation et la mise en valeur ainsi que la location, la sous-location, le leasing, la cession de bail et la gestion d'immeubles (bâti ou non bâti, ruraux, urbains, agricoles, industriels, forestiers ou autres) et de meubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce, la mise en valeur et la gestion de tous les biens immeubles et en général l'exécution de toutes

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

opérations immobilières, l'étude et l'exécution de toute opération en relation avec tout droit immobilier par nature, par incorporation ou par destination ; ainsi que cultiver, faire cultiver ou mettre en jachère.

Elle pourra donner en location ses installations et exploitations ou les donner à gérer à des tiers, en tout ou en partie.

Elle pourra également se porter caution des engagements contractés par des tiers qui auraient la jouissance des biens immeubles concernés.

- Toute activité de négociation immobilière (vente, achat, location, ...), la gestion locative de biens ou de droits immobiliers, l'activité de syndic, et d'une façon générale toute activité se rapportant de près et de loin aux activités d'agent immobilier, de consultant dans ces matières, ...

- Toutes autres missions, tel que des expertises, évaluations et états des lieux, etc.

- Ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la gestion, dans la plus large acceptation du terme, de son patrimoine mobilier et immobilier, plus précisément sa mise en valeur, en location et son entretien.

- Effectuer ou participer à toute construction en qualité de constructeur professionnel, ou de promoteur,

- La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets.

- Toutes opérations de négociations, courtage, commissions ou représentations, agences d'assurances et réassurances, de toutes nature et en particulier toute activité de consultant dans ces matières, ...

- Toutes opérations de gestion, achat, de vente de portefeuilles d'assurances et réassurances, de management, de financement ;

- Le courtage et la négociation de toutes opérations de financement, de crédit et d'hypothèque, d'escompte de renseignements commerciaux, ainsi que de cautionnement ;

- La négociation de tous prêts et ouvertures de crédit avec ou sans garantie hypothécaire, le prêt personnel.

- Les prestations de services, de conseil/consultance, de gestion et d'organisation d'entreprises, assistance, formation, de renseignements dans son sens le plus large et notamment mais non exclusivement : gestion journalière de sociétés, analyses de besoins, d'études techniques et scientifiques, d'études de marché, de méthode de marketing et de commercialisation de services ou de produits, études de sécurité, économiques, juridiques et fiscales, restructuration d'entreprise, analyses financières, organisation et gestion des ressources humaines, administratives, mise en place de structure financière, opération de restructuration, de type venture capital, fusion et acquisition, politique d'investissement : en matière de logistique et de création, d'administration et gestion (d'entreprises), la gestion de projets, le développement et la mise en place de solutions dans les domaines financiers, administratifs, organisationnels et informatiques, de stratégie managériale, de l'informatique, de la communication, de l'audiovisuel, les télécommunications et des multimédias, du project management et coaching, ainsi que le courtage commercial dans les domaines ci-avant décrits.

- Le management et la fourniture à des entreprises et des sociétés, de services, de formations et conseils, de gestion et d'organisation d'entreprises, ce dans le sens le plus large du terme, tant en Belgique qu'à l'étranger.

- La gestion et la direction opérationnelle d'entreprises, l'intérim management et la gestion de projet ;

- L'étude, la création, l'acquisition, la vente, la mise en valeur, l'exploitation, la direction, la gérance, la régie, l'organisation, le financement, le contrôle de toutes affaires ou entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières.

- La fourniture à tous tiers d'une assistance intellectuelle ou matérielle par tous moyens, fussent-ils financiers ;

- La représentation, la distribution, la location de tout matériel susceptible d'être utilisé comme support ou complément de toute création ;

- La gestion et l'exploitation de droits de propriété intellectuelle tant en Belgique qu'à l'étranger ;

- Toutes activités d'expertise, d'audit, de renseignements et plus particulièrement en matière de développement des capacités industrielles et technologiques des entreprises ;

- La gestion et la coordination de chantiers, la sécurité, l'analyse de risques, la création et la gestion de projets ;

- La facilitation et l'accompagnement de tiers pour le démarrage, la reconversion ou le démantèlement, ou l'achat et la vente de projets et entreprises ayant un rapport avec les activités récitées ;

-La participation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit dans toutes les sociétés et entreprises existantes ou à créer – industrielles, commerciales, financières ou immobilières, agricoles-, sous quelque forme que ce soit, à la création, au développement, à la transformation et au contrôle de toute société ou entreprise belge ou étrangère et l'octroi à de telles entreprises de tous concours notamment financier, technique, commercial ou administratif ;

-L'administration, la supervision au contrôle de toutes sociétés liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation et toutes autres ;

-La promotion et la reconversion de sociétés par apport d'assistance technique ou financière et, le cas échéant, par fusion avec elles ;

-La gestion, la mise en valeur, pour son compte ou pour compte de tiers, de valeurs de portefeuille et plus généralement de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Bourse ; toutes opérations de financement, cautionnement et de prêt en faveur de toute filiale ;

-La gestion, la mise en valeur, pour son compte ou pour compte de tiers, de valeurs de portefeuille et plus généralement de valeurs mobilières cotées ou non cotées en Bourse ; toutes opérations de financement, cautionnement et de prêt en faveur de toute filiale ;

-La gestion, la mise en valeur, l'exploitation ou la mise en location de tous biens immeubles, bâtis ou non bâtis, propriétés forestières et/ou agricoles ou de type urbain ou de type industriel, soit pour son compte ou pour le compte de tiers, soit en exploitant directement, soit en prenant à bail ou en donnant à bail de n'importe quelle manière ;

-L'expertise, l'évaluation et état des lieux, la promotion, l'étude de faisabilité, le dimensionnement, la commercialisation, la construction, le placement et la maintenance d'installations de production d'énergies renouvelables et de matériel y afférant, tels que les éoliennes, les panneaux solaires/photovoltaïques, la biométhanisation, ...

-Le développement d'activité de production, de valorisation, d'achat et de vente d'énergie produite à partir de ressources renouvelables ; de même que la promotion, la production, la valorisation, l'achat et la vente de tout bien et service s'inscrivant dans le cadre du développement durable au sens le plus large du terme ;

-La recherche, la conception, l'engineering, la transformation, l'amélioration et la réalisation de tout matériel et matériau dans le domaine des performances énergétiques des constructions et de l'application des concepts de « maison passive »

-La gestion et le commerce de certificats verts pour son compte propre ou pour le compte de tiers, de l'aide ou de la prise en charge de la constitution des dossiers pour les demandes de primes ou autres subsides.

-La fabrication, placement et entretien, la vente en gros, demi-gros et détail, l'installation, l'entretien et la réparation de tous systèmes de production d'énergie renouvelable, et notamment les panneaux solaires, thermiques et photovoltaïques, éoliennes ; tous travaux de géothermie.

-L'achat, la vente, l'import - l'export, la fabrication, la location, le leasing, la réparation et l'entretien de tout matériel, machines ou véhicules (notamment de grue) (en gros et au détail) relatif aux activités de la société, de tous matériaux de construction, de tout matériel et tous matériaux, matières premières ou approvisionnements se rattachant par leur nature ou leur destination, directe ou indirecte, à l'une ou l'autre branche de l'objet social, ainsi que l'achat et la vente de tout vêtement de travail adapté à ce genre de travail.

-La vente, l'achat, la création, la fabrication, la réparation de tous articles et services utiles liés aux activités de la société et l'équipement de la personne en général, notamment vêtements, chaussures et accessoires.

-La conception, la fabrication et la réparation, le courtage, la location, la vente en gros ou en détail, de tous matériaux en bois, pierre, PVC et autres matériaux synthétiques et de leurs dérivés, ainsi que tout objet, machine, composant, matériaux ou outillage intervenant de manière directe ou indirecte dans les domaines précités.

-La conception, le développement, la fabrication, la réparation, le courtage, la location, le leasing, l'achat et la vente - en gros et au détail - de tout objet, machine, véhicule, composant, pièces de rechange ou outillage intervenant dans les machines et outils, automobiles, travaux publics et industrie.

-L'étude, le conseil, la consultation, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services relativement aux machines, outils et pièces utilisées dans le domaine des activités de la société.

-Le conseil, l'expertise, la restauration, la rénovation, l'achat, la vente de tous biens de collection.

-Le commerce de détail et/ou de gros de tous produits d'entretien desdits articles ainsi que le service d'intermédiaire pour la réparation de ces articles.

-L'audit ou l'étude énergétique de bâtiment et de process.

-L'expertise et la certification sous ses divers aspects, et notamment la sécurité et l'environnement.

-Le conseil et l'expertise en matière de « bâtiments » par la remise d'avis techniques et technico-économiques, l'établissement de métrés de bâtiments avant et après travaux et de devis.

-Toutes activités d'expertise, d'audit, de renseignements, et notamment en matière immobilière et de développement des capacités industrielles et technologiques des entreprises.

-Le contrôle, en général, de divers travaux en matière de bâtiments, que ce soit de la conformité aux dispositions légales, aux règles de l'art, aux plans, et toutes autres formes de contrôles.

Elle peut également réaliser des opérations de consultance ainsi que toutes autres études techniques dans le domaine immobilier, des opérations de coordination de chantiers immobiliers ou autres, de gestion de biens immobiliers pour compte propre ou pour compte d'autrui.

-L'étude et la réalisation, en général, de projets concernant des constructions, rénovations, transformation, réparations, ... de tous types d'immeubles bâtis.

Toutes études et opérations d'architecture, d'ingénierie, d'urbanisme dans tous les domaines de la construction et de l'aménagement du territoire et toutes activités connexes, à l'exception de ce qui est réservé aux architectes inscrits à l'Ordre des Architectes.

-La société pourra également effectuer la location de tous meubles et immeubles, et plus précisément de véhicules utilitaires, grues, chariots élévateurs, ..., la gestion des stocks, du service de distribution, de l'acheminement de toutes marchandises pour compte des clients ; des opérations de vente, acquérir des bâtiments pour activité de stockage :

Elle pourra être commissaire (commissionnaire de transport et commissionnaire expéditeur).

Cette liste n'est pas limitative, mais exemplative et doit être étendue à toute opération qui contribuera au bon fonctionnement de la société.

-La société pourra en outre réaliser la vente, l'achat, la transformation, le conditionnement, la livraison et l'installation, l'entreposage, la distribution, la location l'échange, l'import, l'export en gros et en détail, l'intermédiaire de commerce, l'expédition, la création, la fabrication, le montage-démontage, la réparation, le traitement, l'entreposage et le transport de tout matériel, matières premières, denrées et mobilier pouvant servir et nécessaire à son activité ou liés à l'objet de la société, et à l'organisation d'événements de toutes natures, et des procédés, produits et méthodes ayant un rapport avec son objet social, ainsi que la mise à disposition de tiers de tous moyens nécessaires à la réalisation de son objet.

-Toutes activités dans le commerce, la promotion et la production de tous produits ou toutes pièces détachées ou manufacturées.

-La commercialisation (en gros ou au détail), l'importation, l'exportation, la distribution, la service après-vente de tous types de matériels, véhicules, mobiliers et de services – dans les domaines pré décrits ou autres – destinés à tout industrie et/ou administration publique ou privée.

-Le développement, l'achat, la vente, la gestion, la mise en valeur, la price (en location) ou l'attribution, l'exploitation, la concession de tous fonds de commerce, tous brevets, licences, marques de fabrique et de commerce ou procédés de la fabrication, de know-how et autres droits intellectuels.

-Toutes activités (notamment la consultance et les services qui en découlent) de marketing et de graphisme, et dans ce cadre elle pourra créer et exploiter tout objet, concept, image, logo et publication, faire de la mise en page, de l'édition, de l'impression et l'imprimerie.

-La réalisation, la vente, la location de produits, d'articles promotionnels ; le sponsoring en tout genre et la création de logos.

-La commercialisation (en gros ou au détail), l'importation, l'exportation, la distribution, le service après-vente de tous types de matériels et de services, de tous accessoires et produits dérivés ou publicitaires liés aux activités pré décrites, destinés à toute industrie et/ou administration publique ou privée.

-L'import-export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits et techniques.

-La prospection de la clientèle pour compte d'autres sociétés ou associations, les contacts et le choix des fournisseurs de celles-ci.

-Tous travaux de finition.

-La coordination de tous travaux de sous-traitance.

-La prestation de main d'œuvre dans tous ces les activités de la société.

-La préparation de sites, la remise en état des lieux après travaux, l'exécution pour les tiers de travaux de levage, y compris l'installation d'échafaudages montage et démontage d'échafaudages et de plates-formes de travail.

-La société pourra également effectuer, pour compte propre ou compte tiers, tous travaux de bureau, tels que l'administration et le secrétariat ; la prestation de tout service administratif ou social.

-La tenue et le suivi de la facturation pour compte de tiers, la fourniture de toutes prestations de conseils, de services et de produits dans les domaines commerciaux, administratifs et informatiques (soft et hard).

-L'import – export, le commissionnement, le courtage, la représentation, l'achat, la vente, le commerce sous toutes ses formes de tous produits ou techniques.

-La société peut effectuer directement ou indirectement toutes activités d'intermédiaire, de mandataire, de prestations financières, commerciales, techniques, administratives ou sociales pour compte de tiers en rapport avec son objet social.

-La prestation de service de conseil en organisation et gestion d'entreprises actives dans ce domaine ou dans tout autre domaine au sens le plus large qui soit, la représentation, la promotion et l'intervention en tant qu'intermédiaire commercial.

-L'activité de lobbying, d'intermédiaire, de mise en contact et/ou de conseil, sous quelque forme que ce soit, dans toutes les matières et activités évoquées dans le présent objet social.

-La représentation commerciale, tant en Belgique qu'à l'étranger, de tous biens de quelque nature de ce soit ; le commerce et le négoce international des tous produits.

-Dans toutes les activités précitées, le sélection et le recrutement de personnel (technique, administratif ou autre), tant pour son compte que pour le compte d'autres entreprises.

La société pourra également mettre à la disposition de tiers tous moyens (en ce compris la mise à disposition de personnel) nécessaires à la réalisation de son objet, ainsi que louer ou vendre tout matériel, meuble ou installation nécessaire à la production et la diffusion de ses produits et supports ou à l'exercice de leur activité.

-Toutes fonctions de consultance et/ou de service, la formation, l'expertise technique et l'assistance, liées aux domaines précités ainsi qu'organiser toutes conférences, réunions ou séminaires en rapport directement ou indirectement avec son objet social.

La société pourra également réaliser et publier toutes enquêtes, études et analyse dans ces domaines.

-La société pourra également effectuer toutes activités de cours, formations, d'organisation d'événements, salons, conférences, réunions, séminaires, soirées, inventive, réception, ainsi que toutes activités de décoration, animations, recyclages pour personnes privées ou pour des sociétés en rapport directement ou indirectement avec son objet social. Dans ce cadre, la société pourra effectuer l'exploitation de cafétéria et de petite restauration, la fourniture de boissons, la location de différents matériels relatifs à ces activités.

-La recherche de sponsoring.

-La location de salles et de matériel ; la location et la mise à disposition de personnel.

-Toutes organisations d'expositions ou participations à des expositions, d'enseignement ou prestations d'enseignement et cours.

-La société pourra, uniquement pour son compte propre, acquérir, détenir et gérer un patrimoine de valeurs mobilières et immobilières, matières premières et devises étrangères à titre permanent ou provisoire, valeurs mobilières et immobilières, matières premières et devises étrangères à titre permanent ou provisoire, licences, marques, brevets, obligations, actions, titres de créances ou instruments financiers, leur gestion, mise en valeur, leur cession par vente, apport, transfert ou autrement.

-Sous réserve des dispositions légales et réglementaires relatives à l'épargne publique, la société peut recevoir, emprunter, accorder des emprunts, garantir des engagements de tiers, notamment et non exclusivement de ses filiales.

-Elle pourra réaliser le financement, sous toutes formes et notamment de fonds d'investissement de tiers-investisseurs, de toutes entreprises ou opérations de tiers au moyen de prêts et de crédits, de caution, d'aval, ou de garantie généralement quelconque, même hypothécaire et en général de toutes opérations financières au sens large, sauf si elles sont réservées par la loi aux banques, sociétés de bourse ou aux organismes de crédits.

-Elle peut se porter caution, constituer des garanties personnelles et réelles au profit de tiers, personnes physiques ou morales, notamment et non exclusivement de ses filiales. Elle peut consentir au profit de ces sociétés ou de tout tiers envers lesquels elle contracterait des engagements, toute dations en gage hypothécaires ou autres et toutes garanties plus généralement quelconques.

-L'acceptation et l'exercice de mandats de gérant, d'administrateur, de liquidateur et de membre de comité de direction dans toutes sociétés, entreprises ou associations.

-La société peut réaliser son objet social en tous lieux, de toutes les manières et selon les modalités qui lui paraissent les mieux appropriées. Le cas échéant, elle se conformera pour telle ou telle activité à la loi réglementant l'accès à la profession. Elle pourra développer ses activités elle-même ou en collaboration avec des gérants ou franchisés indépendants.

-La société peut faire ces opérations en nom et compte propre, mais aussi au nom et/ou pour compte de ses membres, et même pour compte de tiers, notamment à titre de commissionnaire.

-Toute activité reprise ci-avant qui nécessiterait une autorisation préalable ou un accès à la profession sera suspendue jusqu'à l'obtention éventuelle de cette autorisation ou accès à la profession.

-La société ne peut gérer un patrimoine ni fournir des avis de placement au sens de la loi du quatre décembre mil neuf cent nonante sur les transactions financières et les marchés financiers et de l'arrêté royal du cinq août mil neuf cent nonante et un relatif à la gestion de patrimoine et aux avis de placement.

-Cette énumération n'étant nullement limitative, elle doit être interprétée dans le sens le plus large du terme et la société pourra effectuer toutes les opérations susceptibles de quelque manière que ce soit, de favoriser la réalisation de son objet social.

-La société pourra réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation.

-Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de scission, de participation, de souscription et par tout autre moyen, dans toutes sociétés, entreprises ou associations ayant un objet similaire ou connexe au sien, ou de nature à favoriser la réalisation de son objet, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et services.

-La cession entre vifs ou la transmission pour cause de mort des parts d'un associé est réglée conformément aux dispositions du Code des sociétés et en particulier des articles 249 et suivants dudit Code.

-Toutefois, chaque associé bénéficie d'un droit de préférence pour l'acquisition des parts sociales tant entre vifs que pour cause de mort.

-D'une acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaire « Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés, société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252A, le 24 mars 2016, enregistré à Huy-AA, le 31 mars 2016, Référence 5 volume 000, folio 000, case 2670, 7 rôles envoi, reçu 50 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société privée à responsabilité limitée « IMMO GONIN », il résulte que :

« Rectification d'une mention reprise à l'acte constitutif

Les membres de l'assemblée générale ont précisé et constaté qu'il y a lieu de lire que la présente société a eu la jouissance des biens lui transférés lors de l'acte constitutif, à compter du premier janvier deux mil quatorze (et non deux mil treize).

« Après avoir pris connaissance du rapport de la gérante sur l'extension proposée de l'objet social auquel a décidé d'étendre le secteur d'activités de la société aux domaines du commerce et de la location de véhicules à moteur, neufs ou anciens, et ainsi compléter l'article 3 des statuts contenant l'objet social par le texte suivant, en l'insérant après le point 16 existant :

-L'exploitation d'un atelier aux fins de :

Toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'industrie et au commerce de l'automobile et de tous véhicules automobiles (neufs ou d'occasion, voitures mixtes, utilitaires, camions, motos, cyclomoteurs), du cycle et des moteurs en général, en ce compris notamment l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, la location, l'entretien, la réparation, le dépannage de tous véhicules automobiles et engins à moteur dans le sens le plus large du terme, neufs ou d'occasion, modernes ou ancêtres, ainsi que leurs accessoires, y compris remorques et caravanes, l'exploitation d'un garage, d'une station de lavage de véhicules (par tous systèmes automatiques ou manuels), la vente et la distribution de tous carburants, huiles et lubrifiants, les travaux de carrosserie et de peinture, l'exploitation d'un atelier de réparation de carrosserie, la création, la fabrication, la réparation (mécanique et électrique), l'achat, la vente, de toutes pièces mécaniques quelconques, de tous accessoires pour l'automobile (et notamment d'autoradios, systèmes téléphoniques et de navigation), l'achat, la vente, le montage et le réglage de tous équipements électriques, électroniques ou autres, ainsi que tous bandages pneumatiques neufs ou rechapés.

Tous travaux de carrosserie, de mécanique et d'électricité sur le matériel précité ainsi que sur les véhicules automobiles.

La préparation de tous véhicules.

Le commerce de pneumatique et de produits d'entretien pour véhicules.

L'organisation, la participation à des rallyes automobiles : l'assistance lors de manifestations automobiles (rallyes, circuits, etc.).

-L'achat, et la vente, l'import-l'export, en gros et en détail, de tout produits énergétique existant ou nouveau et entre autres : carburants (gasoil, fuel, pétrole, essence, diesel, etc.), huiles, graisses, bonbonnes de gaz, gaz LPG, charbon et dérivés, etc...., et en particulier la vente au détail de combustibles et de carburants automobiles.

L'exploitation d'une station à essence et l'accomplissement de toutes prestations connexes, annexes ou accessoires ; notamment l'exploitation (directe ou indirect) de tous établissements ou de tous commerces à usage de café, brasserie, frièterie, salon de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, débit de boissons, établissements ou commerces ainsi que toutes activités Horeca : l'exploitation d'un magasin d'alimentation générale en ce compris l'exploitations d'un « night-shop » : l'importation, l'exploitation, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la diffusion, la location, se rapportant directement ou indirectement au marchandises diverses, de tous produits ou denrées alimentaires ainsi que tout ce que se rapport à l'alimentation générale et à l'industrie alimentaire et notamment fruits, légumes, légumes frais, y compris les pommes de terre, boissons, fleurs, tabacs, cigarettes, alcools, boucherie, charcuterie, sandwicherie, librairie, papeterie, presse, jeux, produits d'entretien, épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés, de conserves et produits dérivés, de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

La gestion en franchise de tout commerce ayant un objet similaire ou connexe et notamment la gestion d'un magasin sous toute enseigne commerciale.

-Le service de conseil en matière automobile, d'essai technique en industrie automobile.

L'étude, le conseil en matière automobile, d'essai technique en industrie automobile.

L'étude, le conseil, la consultance, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services relativement aux machines, outils et pièces utilisées dans le domaine des activités de la société.

Le conseil, la restauration, la rénovation, l'achat, la vente de tous biens de collection.

Toutes activités dans le commerce, la promotion et la production de tous produits ou toutes pièces détachées, manufacturées ou industrielles.

-Toutes activités de comportementaliste canin : consultation et conseils, diagnostic, socialisation, résolution de troubles, etc., relativement au comportement canin ;

Toutes activités, d'éducation canine, organisation de cours et séminaires (dressage, obéissance, agilité, défense et attaque, etc.), pour le maître et le chien, et pour les formateurs ;

Toutes les activités de soins autres que vétérinaires pour animaux de compagnie, toutes prestations liées au bien-être et à l'hygiène des animaux, et notamment le toilettage (trimming, démêlage, coupes, bains, soins, etc.), massages, etc...

Toutes activités d'assistance d'aide et de secours aux animaux : toutes activités d'apprentissage d'aides par les animaux :

Toutes activités de garderie et d'hébergement d'animaux de compagnie, d'organisation de toute manifestation canine, et notamment promenade, concours :

L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique.

-La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, surfaces de stockage se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

L'exploitation de tous établissements à usage de refuge, pension pour animaux. »

2. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE ABSORBANTE

La structure actionnariale de la SRL IMMO GONIN se présente comme suit :

□Monsieur Pascal GONIN, précité : 3.000 actions

Total3.000 actions

Soit 3.000 actions représentant la totalité du capital.

C. SRL LE MARGUERITE
Société absorbée

1. FORME, DENOMINATION, OBJET SOCIAL, SIEGE SOCIAL ET HISTORIQUE

A. RAISON SOCIALE LE MARGUERITE
Société à responsabilité limitée

B. SIEGE SOCIAL Rue Provinciale, 494
B-4458 Juprelle

C.CONSTITUTION La SRL LE MARGUERITE a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en date du 29 juin 1992, au cours d'un acte reçu par Maître Alain Delière, Notaire à Chênée, publié aux annexes du moniteur belge en date du 12 août 1992, sous le numéro 920812-292.

D.MODIFICATION DES STATUTS Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 22 août 2001, au cours d'un acte sous seing privé, en vue de transférer son siège social, publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 septembre 2001, sous le numéro 20010918-341.

E. DUREE Illimitée.

F. APPORT L'apport est fixé à 25.000 €. Il est représenté par 1.000 actions, sans désignation de valeur nominale, représentant chacune 1/1.000ème de l'avoir social, entièrement souscrites.

G. RPMTribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

H.NUMERO D'ENTREPRISE 0447.878.197

I.ORGANE D'ADMINISTRATION Monsieur Pascal GONIN, précité.

J.OBJET SOCIAL
« La société a pour objet :

-L'exploitation de restaurants ;

-L'achat, la vente, la fabrication, l'importation, l'exportation de produits alimentaires et de boissons au sens large.

La société pourra d'une façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement la réalisation. »

2. ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE ABSORBEE

Suivant les informations à notre disposition, la structure actionnariale de la SRL LE MARGUERITE se présente comme suit :

□ Monsieur Pascal GONIN, précité 1.000 actions

Total 1.000 actions

Soit 1.000 actions représentant la totalité du capital.

D. JUSTIFICATION JURIDIQUE ET ECONOMIQUE DE LA FUSION

L'absorption de la SRL LE MAGUERITE par la SRL IMMO GONIN que nous proposons de réaliser répond à trois objectifs :

- Regrouper à l'intérieur d'une même unité économique des activités actuellement accomplies et des biens détenus par deux sociétés distinctes afin de diminuer la structure des coûts et consolider la valeur patrimoniale de l'entreprise ;

- Restructurer les deux sociétés dont l'actionnariat est directement ou indirectement similaire.

Cette restructuration donnera une assise économique plus importante afin de présenter aux tiers une garantie quant à la continuité et à la solidité de l'activité déployée.

- Conférer une plus grande lisibilité aux comptes de la société qui résultera de la fusion.

La fusion répond à des besoins économiques légitimes et sera donc réalisée en conformité avec l'article 211, 1° et 2° du CIR 1992.

E. RAPPORT D'ÉCHANGE

Le rapport d'échange a été calculé sur base d'une évaluation économique des sociétés appelées à fusionner, compte tenu des situations comptables établies au 31 décembre 2021, des plus ou moins-values latentes éventuelles non exprimées dans ces situations comptables, et des perspectives de rendement de celles-ci.

Ces situations comptables ont été présentées à M. Hanine ESSAHELI, représentant la SPRL ALAIN LONHIENNE – REVISEUR D'ENTREPRISES, pour les besoins du rapport prévu à l'article 12:26 du Code des sociétés et des associations.

Les rapports d'échange sont calculés sur base de la valeur économique des actions de chacune des sociétés, déterminée de celles-ci.

Valeur des actions « IMMO GONIN » : 567.276,68 € = 189,09 €
3.000

Valeur des actions « LE MARGUERITE » : 94.775,38 € = 94,78 €
1.000

Nombre de nouvelles actions à émettre chez « IMMO GONIN » :

Valeur économique « LE MARGUERITE » = 94.775,38 € = 501,21

Valeur d'une action « IMMO GONIN » 189,09 €

□ arrondi à 501 actions nouvelles

Le rapport d'échange proposé est donc de :

□ 501 actions de la SRL « IMMO GONIN » pour les 1.000 actions de la SRL « LE MARGUERITE ».

Au terme de la fusion, 501 actions nouvelles de la SRL « IMMO GONIN » devront être créées.

Ce rapport d'échange est communiqué à titre indicatif et de conformité par rapport au Code des Sociétés et des Associations. Il est toutefois sans incidence sur le patrimoine des actionnaires des sociétés appelées à fusionner, dans la mesure où l'actionnariat de celles-ci est strictement identique.

Il ne sera pas calculé de soulte.

F. MODALITES DE REMISE DES ACTIONS DE LA SRL « IMMO GONIN »

L'échange des titres se fera aux frais et au siège de la société absorbante, dans le courant du troisième trimestre de l'année 2022, à la diligence et sous la responsabilité des organes qui étaient chargés de l'administration des sociétés au moment de la fusion. L'actionnaire des deux sociétés sera nominativement prévenu.

La radiation des inscriptions dans le registre de l'absorbée est prévue moyennant l'inscription de l'acquisition des titres nouveaux par voie de fusion dans le registre de l'absorbante.

G. DROIT AUX BENEFICES DES NOUVELLES ACTIONS

Ces actions nouvelles, sans désignation de valeur nominale, seront du même type et jouiront des mêmes droits que les actions anciennes. Les actions participeront aux bénéfices à partir du 1er janvier 2022.

H. DATE COMPTABLE DE LA FUSION

La fusion s'opérant sur base de situations comptables active et passive arrêtées par chacune des sociétés au 31 décembre 2021, il est convenu que toutes les opérations accomplies à partir du 1er janvier 2022 par la SRL « LE MARGUERITE » sont réputées réalisées pour le compte de la SRL « IMMO GONIN », société absorbante.

I. GARANTIES AUX ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE

Etant donné que les actionnaires de la société absorbée ne détiennent pas de droits spéciaux et qu'il n'existe pas de porteur de titres autres que les actions, aucune mesure n'est proposée.

J. EMOLUMENTS DU REVISEUR D'ENTREPRISES

La SRL « ALAIN LONHIENNE – REVISEUR D'ENTREPRISES » dont le siège social est établi à 4430, Ans, rue des Anglais, 6 A, représentée par son gérant, Monsieur Hanine ESSAHELI, réviseur d'entreprises, inscrit au registre public de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, sous les numéros B00644 (société) et A02498 (personne physique), a été mandaté par le conseil d'administration de la SRL « IMMO GONIN » afin d'établir le rapport prescrit par l'article 12:26 du Code des sociétés et des associations.

Le budget relatif à ses émoluments est estimé à 5.500,00 € HTVA, (150€/heure)

K. CONSEQUENCES DE LA FUSION

Situation active et passive de la société absorbée « LE MARGUERITE »
arrêtée au 31 décembre 2021
ACTIF 31-12-21

ACTIFS IMMOBILISES 69.164,27

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT 0,00

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 0,00

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 69.164,27

- A. Terrains et constructions 69.164,27
- B. Installations, machines et outillage 0,00
- C. Mobilier et matériel roulant 0,00
- D. Location-financement et droits similaires 0,00
- E. Autres immobilisations corporelles 0,00
- F. Immobilisations en cours et acomptes versés 0,00

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 0,00

- A. Entreprises liées 0,00
- B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation 0,00
- C. Autres immobilisations financières 0,00

ACTIFS CIRCULANTS 14,04

V. CREANCES A PLUS D'UN AN 0,00

- A. Créances commerciales 0,00
- B. Autres créances 0,00

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION 0,00

- A. Stocks 0,00
- B. Commandes en cours d'exécution 0,00

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS 0,00

- A. Créances commerciales 0,00
- A. Autres créances 0,00

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE 0,00

IX. VALEURS DISPONIBLES 14,04

X. COMPTES DE REGULARISATION 0,00

TOTAL DE L'ACTIF 69.178,31

PASSIF 31-12-21

CAPITAUX PROPRES (19.774,24)

I. APPORT 25.000,00

- A. Disponible 0,00
- B. Indisponible 25.000,00

II. PRIMES D'EMISSION 0,00

III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION 0,00

IV. RESERVES 27.284,82

- A. Réserve légale 1.984,04
- B. Réserves indisponibles 0,00
- C. Réserves immunisées 14.858,79
- D. Réserves disponibles 10.441,99

V. BENEFICE REPORTE (72.059,06)

- A. Bénéfice reporté 1.602,84
- B. Résultat de l'exercice en cours (73.661,90)

VI. SUBSIDES EN CAPITAL 0,00

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES 9.905,73

- VII. A. Provisions pour risques et charges 0,00

B. Impôts différés 9.905,73

DETTES 79.046,32

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN 0,00

A. Dettes financières	0,00	
B. Dettes commerciales		0,00
C. Acomptes reçus sur commande	0,00	
D. Autres dettes	0,00	

IX. DETTES A UN AN AU PLUS 79.046,82

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	
B. Dettes financières	0,00	
C. Dettes commerciales		0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	0,00	
E. Dettes fiscales, salariales et sociales		0,00
F. Autres dettes	79.046,82	

X. COMPTES DE REGULARISATION 0,00

TOTAL DU PASSIF 69.178,31

Situation active et passive de la société absorbante « IMMO GONIN » arrêtée au 31 décembre 2021

ACTIF 31-12-21

ACTIFS IMMOBILISES 30.894,05

I. FRAIS D'ETABLISSEMENT 0,00

II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 0,00

III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES 30.894,05

A. Terrains et constructions	17.191,45	
B. Installations, machines et outillage	13.702,60	
C. Mobilier et matériel roulant	0,00	
D. Location-financement et droits similaires	0,00	
E. Autres immobilisations corporelles	0,00	
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0,00

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 0,00

A. Entreprises liées	0,00	
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation		0,00
C. Autres immobilisations financières	0,00	

ACTIFS CIRCULANTS 309.357,50

V. CREANCES A PLUS D'UN AN 75.288,13

A. Créances commerciales	0,00
B. Autres créances	75.288,13

VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION 0,00

A. Stocks	0,00
B. Commandes en cours d'exécution	0,00

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS 134.493,44

A. Créances commerciales		0,00
A. Autres créances	133.493,44	

VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE 0,00

IX. VALEURS DISPONIBLES 94.775,93

X. COMPTES DE REGULARISATION 4.800,00

TOTAL DE L'ACTIF 340.251,55

PASSIF31-12-21

CAPITAUX PROPRES299.380,55

I. APPORT37.970,78

A. Disponible0,00

B. Indisponible37.970,78

II. PRIMES D'EMISSION 0,00

III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION0,00

IV. RESERVES26.579,55

A. Réserves statutairement indisponibles 3.797,08

B. Réserves indisponibles 0,00

C. Réserves immunisées 22.782,47

D. Réserves disponibles 0,00

V. BENEFICE REPORTE 234.830,32

A. Bénéfice reporté 246.977,29

B. Résultat de l'exercice en cours 17.853,03

Rémunération du capital

(30.000,00)

VI. SUBSIDES EN CAPITAL0,00

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES 0,00

VII. A. Provisions pour risques et charges 0,00

B. Impôts différés 0,00

DETTES40.870,90

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN0,00

A. Dettes financières0,00

B. Dettes commerciales

0,00

C. Acomptes reçus sur commande 0,00

D. Autres dettes 0,00

IX. DETTES A UN AN AU PLUS 31.350,90

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année 0,00

B. Dettes financières0,00

C. Dettes commerciales

373,24

D. Acomptes reçus sur commandes 0,00

E. Dettes fiscales, salariales et sociales

977,66

F. Autres dettes 30.000,00

X. COMPTES DE REGULARISATION 9.520,00

TOTAL DU PASSIF 340.251,55

Situation active et passive de la SRL IMMO GONIN
après fusion par absorption

ACTIFIMMO GONIN

(société absorbante) LE MARGUERITE

(société absorbée) IMMO GONIN

(après fusion)

ACTIFS IMMOBILISES	30.894,05	69.164,27	100.058,32			
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT	0,00	0,00	0,00			
II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		0,00	0,00	0,00		
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30.894,05	69.164,27	100.058,32			
A. Terrains et constructions	17.191,45	69.164,27	86.355,72			
B. Installations, machines et outillage	13.702,60	0,00	13.702,60			
C. Mobilier et matériel roulant	0,00	0,00	0,00			
D. Location-financement et droits similaires	0,00	0,00	0,00			
E. Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00			
F. Immobilisations en cours et acomptes versés		0,00	0,00	0,00		
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00			
A. Entreprises liées	0,00	0,00	0,00			
B. Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation				0,00	0,00	0,00
C. Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00			
ACTIFS CIRCULANTS	309.357,50	14,04	309.371,54			
V. CREANCES A PLUS D'UN AN	75.288,13	0,00	75.288,13			
A. Créances commerciales	0,00	0,00	0,00			
B. Autres créances	75.288,13	0,00	75.288,13			
VI. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION				0,00	0,00	0,00
A. Stocks	0,00	0,00	0,00			
B. Commandes en cours d'exécution	0,00	0,00	0,00			
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS	134.493,44	0,00	134.493,44			
A. Créances commerciales				0,00	0,00	0,00
B. Autres créances	134.493,44	0,00	134.493,44			
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE	0,00	0,00	0,00			
IX. VALEURS DISPONIBLES	94.775,93	14,04	94.775,93			
X. COMPTES DE REGULARISATION	4.800,000,00	4.800,00				
TOTAL DE L'ACTIF	340.251,55	69.178,31	409.429,86			
PASSIFIMMO GONIN						
(société absorbante) LE MARGUERITE						
(société absorbée) IMMO GONIN						
(après fusion)						
CAPITAUX PROPRES	299.380,55	(19.774,24)	279.606,31			
I. CAPITAL	37.970,78	25.000,00	62.970,78			
A. Capital souscrit	0,00	0,00	0,00			
B. Capital non appelé	37.970,78	25.000,00	62.970,78			
II. PRIMES D'EMISSION	0,00	0,00	0,00			
III. PLUS-VALUES DE REEVALUATION	0,00	0,00	0,00			
IV. RESERVES	26.579,55	27.284,82	53.864,37			
A. Réserve légale	3.797,08	1.984,04	5.781,12			
B. Réserves indisponibles	0,00	0,00	0,00			
C. Réserves immunisées	22.782,47	14.858,79	37.641,26			
D. Réserves disponibles	0,00	10.441,99	10.441,99			

V. BENEFICE REPORTEE	234.830,32	(72.059,06)	162.771,26
A. Bénéfice reporté	246.977,29	(73.661,90)	173.315,39
B. Résultat de l'exercice en cours	17.853,03		1.602,84
Rémunération du capital	(30.000,00)	(30.000)	

VI. SUBSIDES EN CAPITAL 0,00 0,00 0,00

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES 0,00 9.905,73 9.905,73

VII. A. Provisions pour risques et charges 0,00 0,00 0,00
B. Impôts différés 0,00 9.905,73 9.905,73

DETTES 40.870,90 79.046,32 119.917,22

VIII. DETTES A PLUS D'UN AN 0,00 0,00 0,00

A. Dettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
B. Dettes commerciales				0,00	0,00	0,00
C. Acomptes reçus sur commande	0,00	0,00	0,00			
D. Autres dettes	0,00	0,00	0,00			

IX. DETTES A UN AN AU PLUS 31.350,90 79.046,82 110.397,72

A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	0,00	0,00	0,00		
B. Dettes financières	0,00	0,00	0,00		
C. Dettes commerciales				373,24	0,00
D. Acomptes reçus sur commandes	0,00	0,00	0,00		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales				977,66	0,00
F. Autres dettes	30.000,00	79.046,82	109.046,82		

X. COMPTES DE REGULARISATION 9.520,00 9.520,00

TOTAL DU PASSIF 340.251,55 69.178,31 409.429,86

L. MODIFICATIONS STATUTAIRES LORS DE LA FUSION

Il n'y aura aucune modification statutaire de la SRL IMMO GONIN à l'issue de la fusion, à l'exception de la hauteur de l'apport et de mise en concordance par rapport au CSA.

M. AVANTAGES ATTRIBUES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION
DES SOCIETES APPELEES A FUSIONNER

Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs des deux sociétés appelées à fusionner.

Fait à Herstal, le 7 juin 2022.

Le conseil d'administration